

GUIDE D'INFORMATIONS CONCERNANT LES FORMATIONS EN ERGONOMIE

L'objectif de cette note est de vous guider dans votre projet de formation. Elle n'a aucune valeur prescriptive et ne se substitue pas à un échange avec les co-responsables en vue d'établir un plan de formation adapté à votre situation.

Coordonnées des responsables :

- Irène Gaillard : irene.gaillard@ipst-cnam.fr ; 06 12 54 63 54
- Vanina Mollo : vanina.mollo@ipst-cnam.fr ; 06 64 19 62 60

1) L'organisation des UE

Concernant les UE d'ergonomie : certaines UE sont ouvertes chaque année, d'autres 1 an sur 2. Le tableau suivant représente cette répartition :

Année 1	Année 2
ERG105	
ERG146 + UAER07	
ERG245 + UA2116	
ERG132	
ERG117	ERG137
ERG136	ERG135
ERG226 + 257	ERG156
ERG220	ERG227
	ERG216

Les scénarios ci-dessous proposent une distribution des UE selon l'année d'inscription.

Il s'agit de propositions qui peuvent s'ajuster selon votre situation (possibilité de VES, contraintes personnelles et/ou professionnelles...) ou selon les effectifs.

Les options et la langue ont été réparties de manière aléatoire car leur choix reste à votre discrétion (moyennant les critères définis dans la section 2 de la présente note).

1.1) Le certificat de compétences

Les codes couleurs correspondent aux modalités de l'enseignement :

- **FOAD hybride** : l'enseignement comprend des séances à distance (via l'ENT) et des séances en présentiel dans les locaux de l'IPST-Cnam.
- **FOAD nationale et FOAD régionale** : l'enseignement est réalisé entièrement à distance.
- **Présentiel** : l'enseignement est réalisé entièrement en présentiel.

Démarrage en octobre des années paires (2026 ; 2028...) :

Année 1		Année 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
ERG105	ERG137	ERG146	ERG117
ERG135	ERG132		UAER07

Démarrage en octobre des années impaires (2025 ; 2027...) :

Année 1		Année 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
ERG105	ERG117	ERG135	ERG137
ERG146	ERG132		UAER07

1.2) Le Master

Le Master se réalise habituellement en 4 années. La durée du parcours peut être réduite à 3,5 ans, voire 3 ans, sous réserve de :

- combiner différentes modalités d'enseignement (stages de formation continue, FOAD),
- et/ou de bénéficier d'une Validation d'Etudes Supérieures (par exemple, si vous disposez d'un diplôme bac + 4 ou bac + 5, vous pouvez prétendre à valider 1 ou 2 UE optionnelles).

Un échange avec les co-responsables est nécessaire afin de préciser les scénarios possibles et de prévoir les coûts associés (financiers et temporels).

Les codes couleurs correspondent aux modalités de l'enseignement :

- **FOAD hybride** : l'enseignement comprend des séances à distance (via l'ENT) et des séances en présentiel dans les locaux de l'IPST-Cnam.
- **FOAD nationale et FOAD régionale** : l'enseignement est réalisé entièrement à distance.
- **Présentiel** : l'enseignement est réalisé entièrement en présentiel.
- Les cases laissées en blanc ne peuvent être renseignées (cela dépend des choix des élèves).

Scénario sur 4 années :

Démarrage en octobre des années paires (2026 ; 2028...) :

Année 1		Année 2		Année 3		Année 4	
S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
ERG105	ERG137	ERG146	ERG117	ERG216	ERG227	ERG245 + UA2116	
ERG135	ERG156	ERG220	ERG226 + ERG257	Option 2	UAER07		
	ERG132	Option 1	ERG136	Langue			

Démarrage en octobre des années impaires (2025 ; 2027...) :

Année 1		Année 2		Année 3		Année 4	
S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
ERG105	ERG117	ERG135	ERG137	ERG220	Langue	ERG245 + UA2116	
ERG146	ERG136	ERG216	ERG156	Option 1	ERG226 + ERG257		ERG227
	ERG132		UAER07	Option 2			

Scénario sur 3 années :

Démarrage en octobre des années paires (2026 ; 2028...) :

Année 1		Année 2		Année 3	
S1	S2	S1	S2	S1	S2
ERG105	ERG137	ERG220	ERG117	ERG216	ERG227
ERG135	ERG156	Option 1	ERG226 + ERG257	Langue	Option 2
ERG146	ERG132		ERG136	ERG245 + UA2116	
			UAER07		

Démarrage en octobre des années impaires (2025 ; 2027...) :

Année 1		Année 2		Année 3	
S1	S2	S1	S2	S1	S2
ERG105	ERG117	ERG135	ERG137	ERG220	ERG226 + ERG257
ERG146	ERG136	ERG216	ERG156	ERG245 + UA2116	
Option 1	ERG132	Langue	ERG227	Option 2	
			UAER07		

2) Les UE optionnelles :

Le master d'ergonomie comprend 2 UE optionnelles.

Les élèves sont libres de choisir ces UE parmi les différentes filières (management, RH, hygiène et sécurité du travail, handicap, etc.). Cependant, 3 règles doivent être respectées :

1. Les 2 UE doivent relever d'
- au moins 2 disciplines différentes

	
HSE101, PST106	HSE101, HSE102

2. Les UE optionnelles doivent être des
- niveaux « 100 » ou « 200 »
- (elles ne doivent pas démarrer par « 00 »)

	
HSE101, PST120	DRA002

3. Il faut 12 crédits
- minimum
- d'UE optionnelles sur la totalité du master (2 UE de 6 crédits
- OU*
- 1 UE de 6 crédits + 1 UE de 4 crédits + 1 UE de 2 crédits
- OU*
- 3 UE de 4 crédits...)

Ces UE optionnelles peuvent être validées via la Validation d'Etudes Supérieures (VES) pour les personnes titulaires d'un niveau bac + 4 ou bac + 5.

Les personnes titulaires d'un Master 2 (quelle que soit la spécialité) ou d'un diplôme de niveau équivalent (par exemple : diplôme d'ingénieur reconnu par la CTI) bénéficient de 2 UE optionnelles

par jurisprudence. Dans ce cas, la constitution d'un dossier de VES est tout de même nécessaire, mais il n'est pas utile de rechercher des UE équivalentes au Cnam.

Liste d'UE optionnelles pouvant composer le master (attention : cette liste n'est pas exhaustive ; vous pouvez choisir d'autres UE parmi l'ensemble des UE proposées en présentiel et à distance) :

- PST106 : Clinique de l'activité et psychologie du travail
- PST120 : Psychodynamique et psychopathologie du travail
- NTD204 : Datavisualisation pour tous
- HSE101 : Approches institutionnelles, législatives et réglementaires de la sécurité et santé au travail
- HSE 102 : Méthodes et outils d'analyse en santé et sécurité au travail
- HSE 103 : Aspect technique de l'évaluation des différents risque professionnels
- HSE 107 : Approches quantitatives du risque industriel et environnemental
- HST 101 : Handicap, concepts fondamentaux et panorama sur les déficiences
- HST 109 : Handicap et entreprise : de l'intégration au maintien en emploi
- DRS 102 : Droit du travail : relations collectives
- EME102 : Management et organisation des entreprises
- TET102 : Management social pour ingénieur et communication en entreprise

3) Le mémoire :

Le mémoire professionnel correspond à l'UE ERG245 et à l'UA2116. Ce 2 UE sont indissociables et doivent obligatoirement être suivies la même année. Elles couvrent une année pleine, d'octobre de l'année n à septembre de l'année n+1.

Le mémoire doit être réalisé en binôme, sur un terrain différent de votre lieu de travail (des précisions sur ces choix pédagogiques seront apportées par les responsables de la formation).

Il s'agit d'un travail d'intervention sur le terrain qui représente en moyenne 600h de travail, réparties de la manière suivante :

- Cours méthodologiques et encadrement des interventions. Ceci se fait en salle, à raison d'environ 80h/an (1 vendredi par mois). A cela s'ajoute une session de soutenances (1 journée)
- Intervention sur le terrain (entretiens, observations, restitutions, groupes de travail, comités de pilotage...), analyse des données, coordination du binôme et rédaction du mémoire : environ 500h/an.

Cet investissement important est valorisé en termes de crédits, puisque le mémoire représente 28 crédits (12 crédits ERG245 + 16 crédits UA2116), soit 23% de la totalité du master (cela équivaut à presque 5 UE complètes). Il correspond environ à 4 mois de stage à temps complet.

Cependant, il doit être anticipé du mieux possible afin d'être réalisé dans les meilleures conditions possibles.

Les conseils ci-dessous visent à aider les élèves à organiser au mieux leur temps de formation au regard des autres contraintes (professionnelles, familiales...) :

- L'élève ne doit pas avoir plus de 2 UE (anglais compris) en plus du mémoire, l'idéal étant de n'avoir « que » le mémoire à préparer la dernière année ;
- S'il est possible de bénéficier d'un congé formation, l'élève est encouragé à le planifier pour cette dernière année. **Attention cependant :** il faut être attentif aux procédures administratives et aux délais de constitution des dossiers. Renseignez-vous auprès des services administratifs de l'IPST-Cnam et de vos organismes financeurs.

4) Pré-requis et validation des acquis :

Pour suivre le certificat de compétence chargé.e d'action ergonomique, il est fortement recommandé d'avoir un bac + 2 et une expérience professionnelle.

Le certificat est composé de 7 des UE du Master 1 d'ergonomie. Aussi, il est possible de poursuivre en Master une fois le certificat validé, à condition d'avoir le pré-requis, soit justifier du niveau bac+3.

N.B. L'obtention du certificat de compétence ne donne pas le niveau bac + 3.

Toute personne titulaire d'un bac + 3 ou équivalent peut accéder au Master.

Pour les titulaires de diplômes bac+2, l'accès au master est conditionné par l'obtention d'une année complémentaire. Plusieurs voies sont possibles :

- s'inscrire en troisième année (L3) d'une licence ;
- s'engager dans une procédure de VAE (validation des acquis de l'expérience : <https://ipst.cnam.fr/valider-ses-acquis/vae/>) ou de VAPP (validation des acquis personnels et professionnels : <https://ipst.cnam.fr/valider-ses-acquis/vapp/>) ;

Les personnes titulaires d'un bac + 5 ou équivalent peuvent obtenir *a minima* les 2 UE optionnelles par équivalence, grâce à la procédure VES (validation des études supérieures : <https://ipst.cnam.fr/valider-ses-acquis/ves/>). **Il faut néanmoins constituer un dossier de demande de VES une fois l'inscription réalisée.**